

Le plan local d'urbanisme de Fatines

La commune de Fatines est couverte par le plan local d'urbanisme intercommunal du Gesnois-Bilurien, approuvé en 2022. À son entrée dans Le Mans Métropole, le 1er janvier 2023, la commune de Fatines a conservé ce document d'urbanisme, tel qu'en vigueur à cette date.

Page modifiée le mardi 21 janvier 2025 • Données Le Mans Métropole

Règlement littéral



© Le Mans Métropole

Le règlement littéral du plan local d'urbanisme de Fatines rassemble l'ensemble des règles relatives à **l'utilisation du sol**.



TÉLÉCHARGER : LE RÈGLEMENT
(pdf, 2 Mo)

Plan de zonage

Le plan de zonage accompagne le règlement littéral. Il détermine le zonage des parcelles et indique les règles relatives aux **occupations des sols** autorisées selon les secteurs.



TÉLÉCHARGER : LE PLAN DE ZONAGE
(pdf, 14 Mo)

PLUS LOIN

Fatines intégrera le plan local d'urbanisme communautaire de Le Mans Métropole lors de sa prochaine révision générale.